

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.885
30 août 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 30 août 2001, à 10 h 15

Président: M. Roberto Betancourt Ruales (Équateur)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 885^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs aujourd'hui l'Ambassadeur Hu Xiaodi, de la Chine, le Coordonnateur spécial chargé de la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, l'Ambassadeur Günther Seibert, de l'Allemagne, qui nous présentera son rapport consacré à cette question, et le représentant de la Bulgarie, M. Peter Kolarov, qui présentera un rapport au nom du Coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Petko Draganov.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu Xiaodi.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point la délégation chinoise apprécie les efforts inlassables que vous déployez pour permettre à la Conférence du désarmement de commencer rapidement un travail de fond. Permettez-moi également de faire part de notre gratitude à vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Camilo Reyes Rodriguez et l'Ambassadeur Carlos Amat Forés, pour les efforts précieux qu'ils ont faits pour faire sortir cette instance de l'impasse. Je profite par ailleurs de cette occasion pour rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Román-Morey, et à tous leurs collaborateurs du secrétariat de la Conférence du désarmement, qui ont travaillé dur dans le but d'apporter à la Conférence un service de première qualité.

La délégation chinoise a déclaré à maintes reprises, que ce soit ici même ou devant d'autres instances multilatérales, que les efforts internationaux de maîtrise des armements et de désarmement traversaient actuellement une phase critique et que la question de l'orientation à leur donner constituait pour la communauté internationale une préoccupation de premier plan.

Nous avons vu comment des enjeux aussi primordiaux pour la communauté internationale que le processus de réduction des armements nucléaires, le TICE, la négociation d'un protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques, et d'autres encore, ont été remis en question de façon injustifiée: il est très probable que ces armes et systèmes d'armes seront introduits dans l'espace; alors que l'année dernière encore, la communauté internationale, et en particulier les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, considéraient le Traité ABM comme l'un des fondements de la sécurité du monde, nous entendons cette année des voix qui s'élèvent pour demander l'abrogation pure et simple de ce traité. Tous ces événements ont inévitablement des effets néfastes importants sur la sécurité internationale en ce XXI^e siècle et menacent les intérêts de tous les États. C'est pourquoi la difficile tâche à laquelle nous sommes confrontés consiste à préserver la stabilité stratégique internationale et à garantir l'intégrité et la mise en œuvre des traités internationaux existants.

Devant la gravité de la situation, il nous paraît nécessaire de présenter les principes qui guident notre action et nos points de vue fondamentaux en matière de paix et de sécurité internationales et plus particulièrement, bien entendu, de maîtrise des armements et de désarmement.

À l'aube du XXI^e siècle, le monde a besoin de paix, les peuples ont soif de coopération, les nations aspirent au développement et les sociétés recherchent le progrès: telle est la tendance de notre époque. Mais le chemin de la multipolarisation et de la mondialisation de l'économie sur

lequel le monde s'est engagé est un chemin tortueux et jusqu'à présent, aucun des deux grands problèmes d'aujourd'hui, à savoir la paix et le développement, n'a été résolu. Le monde dans lequel nous vivons n'est pas sûr, loin s'en faut.

La politique étrangère de la Chine a pour objectif de sauvegarder la paix du monde et de promouvoir un développement commun. Nous avons toujours affirmé que les pays devaient se conformer aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes élémentaires universellement reconnues qui régissent les relations internationales, et renoncer une fois pour toutes à la mentalité de la guerre froide, incarnée par la politique de la canonnière. Les affaires d'un pays doivent être décidées par le Gouvernement et le peuple de ce pays, et les affaires du monde doivent être gérées par les gouvernements et les peuples de tous les pays, au moyen de la concertation et sur la base de l'égalité, et réglées grâce à des efforts collectifs multilatéraux. L'unilatéralisme est voué à l'échec, car il ne peut, à lui seul, apporter la paix et le développement au monde, ni contribuer à résoudre nos différents problèmes. Chaque État a le droit de prendre des mesures pour sauvegarder ses intérêts de sécurité, mais aucun n'a le droit de chercher à assurer sa propre sécurité aux dépens de celle d'autres pays. En définitive, la seule vraie sécurité est la sécurité universelle de tous les pays.

La Chine est fermement résolue à mener une politique étrangère indépendante et pacifique. Obéissant aux cinq principes de la coexistence pacifique, elle a entretenu des échanges amicaux et une coopération mutuellement bénéfique avec tous les pays, sur la base d'un traitement équitable de chacun. En ce début de siècle, le peuple et le Gouvernement chinois sont prêts, main dans la main avec tous les pays et les peuples qui aspirent à la paix, au développement et au progrès, à œuvrer pour instaurer un climat international de paix durable, dans un effort commun pour faire progresser l'histoire vers l'objectif glorieux que constitue le développement de l'humanité.

Les mesures suivantes sont de première importance pour la maîtrise des armements et le désarmement: sauvegarder la stabilité stratégique du monde, renforcer les régimes des traités déjà en vigueur dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, faire en sorte qu'aucune arme ni aucun système d'armes ne soient introduits dans l'espace, promouvoir l'interdiction complète et l'élimination totale des armes de destruction massive et empêcher la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs. Indispensables pour assurer une paix et une sécurité durables, ces mesures protégeront les intérêts de sécurité de tous les États, sans exception.

Le Traité ABM est une pièce maîtresse de la stabilité stratégique et le fondement des efforts destinés à réduire les armes stratégiques offensives. La communauté internationale doit exhorter les parties concernées à faire le maximum pour garantir l'efficacité de ce traité et à opérer de nouvelles réductions dans leurs armes stratégiques offensives dans le but de préserver et respecter le Traité ABM. En ce qui concerne la non-prolifération des missiles, nous estimons que la communauté internationale devrait étudier plus en profondeur la possibilité de mettre en place un régime mondial plus efficace capable d'empêcher la prolifération des missiles, sur la base de l'égalité et de la non-discrimination et avec la participation de l'ensemble des États concernés.

Notre monde est à la fois riche et coloré. La diversité des civilisations est un trait essentiel de la société humaine et aussi une des forces qui font progresser l'humanité. Il convient de respecter l'histoire, la culture, le système social et le mode de développement de chaque pays. La diversité du monde est une réalité qui doit être reconnue. La communauté internationale doit mettre en place un nouveau concept de sécurité basé sur la coopération multilatérale et la sécurité collective, et s'efforcer collectivement d'instaurer un climat international pacifique et fiable fondé sur la stabilité et la sécurité à long terme, dans le but de promouvoir le processus de multipolarisation du monde. Dans le même temps, les pays doivent développer leurs échanges et leur coopération techniques et économiques et transformer peu à peu l'ordre économique actuel, à la fois inéquitable et irrationnel, en un nouvel ordre économique permettant à tous de coexister et de tirer parti de la mondialisation économique.

La stabilité et la sécurité régionales contribueront à promouvoir la paix et le développement dans le monde. Le 16 juin 2001, la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Fédération de Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont annoncé la création de l'Organisation de coopération de Shanghai. Fondée sur une coopération dans le domaine de la sécurité, cette organisation a pour but de promouvoir, par un processus de concertation et de coordination, une large coopération dans les domaines économique, commercial et culturel et, de façon plus générale, dans la gestion des affaires internationales et régionales. Elle est basée sur les principes du non-alignement, de l'absence de tout affrontement avec quelque pays ou organisation régionale que ce soit et de l'ouverture au reste du monde. En mettant en place ce nouveau type de coopération, l'organisation s'appuie sur les idées fondatrices que sont la confiance mutuelle, les avantages réciproques, l'égalité, la concertation, le respect de la diversité des civilisations et la quête d'un développement commun. Un ensemble de nouveaux concepts est né et se développe sur la base de ces principes: un nouveau concept de sécurité basé sur la confiance mutuelle, le désarmement et la coopération; un nouveau type de relations internationales fondées sur le partenariat et le non-alignement; et un nouveau modèle de coopération régionale dans lequel tous les pays, petits ou grands, prennent conjointement l'initiative de promouvoir une coopération mutuellement bénéfique. Nous pensons que cette organisation, dans laquelle tous les peuples des États membres ont placé leur confiance, est promise à un brillant avenir.

Face à la situation difficile que nous connaissons aujourd'hui dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, nous devons faire preuve de résolution et nous montrer solidaires dans nos efforts. Seule cette attitude nous permettra de résister aux courants contraires et de remettre sur la bonne voie l'action en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement. À cette fin, la délégation chinoise est prête à se joindre à tous les autres pays, quel que soit leur camp, dans cet effort commun.

Dans le contexte du travail de la Conférence du désarmement, notre première priorité est d'empêcher la militarisation de l'espace et une course aux armements dans l'espace. Un cadre juridique international régissant cette question doit être mis en place dès que possible. Au stade actuel, nous sommes favorables à l'ouverture de négociations multilatérales sur ce point dans le cadre de la Conférence du désarmement et à la création d'un comité spécial chargé des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Chine appuie la proposition faite par la délégation de la Fédération de Russie, contenue dans le document CD/1644, et souhaite que la Conférence du désarmement recommence dès que possible un travail de fond, conformément au principe selon lequel les préoccupations de toutes les parties

doivent être prises en compte de manière globale et équilibrée. Ce travail doit porter sur la question du désarmement nucléaire et sur l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles. La délégation chinoise appuie également l'action des trois coordonnateurs spéciaux et fera connaître ses positions au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Günther Seibert, qui s'exprimera en sa qualité de Coordonnateur spécial chargé de la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre entrée en fonctions et de vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation. Je souhaite que vous parveniez à conduire la Conférence vers une conclusion harmonieuse de sa session de cette année et, nous l'espérons, à préparer le terrain en vue d'une session plus productive l'année prochaine. Permettez-moi également de remercier tous ceux qui vous ont précédé cette année à la présidence pour les efforts inlassables qu'ils ont faits dans le but de permettre à cette instance de commencer un travail de fond.

Je suis reconnaissant aux délégations de la confiance qu'elles m'ont témoignée en me confiant la difficile fonction de Coordonnateur spécial chargé de la question du réexamen de l'ordre du jour. Les coordonnateurs spéciaux chargés des questions de procédure ne constituent en rien un substitut au travail de fond. Toutefois, avec le plein appui des délégations, ils peuvent aider la Conférence à sortir de l'impasse actuelle.

La décision de la Conférence de nommer des coordonnateurs spéciaux a cependant été prise alors que la session était déjà bien avancée. Compte tenu du temps très limité dont je disposais en tant que Coordonnateur spécial, je n'ai pu, ni n'espérais, réussir là où les précédents coordonnateurs spéciaux avaient échoué. Je ne suis donc pas en mesure aujourd'hui de faire état devant la Conférence du moindre résultat tangible de mes consultations ni de mettre en évidence un début de consensus sur tel ou tel aspect de la question. Je crois, néanmoins, que la décision de la Conférence de reprendre ses consultations sur les questions touchant à sa réforme, ce qu'elle n'avait pas fait depuis deux ans et demi, a constitué une étape importante et que les discussions que nous avons eues sur notre ordre du jour ont été utiles. À cet égard, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont répondu à la lettre que j'avais distribuée le 28 juin dernier ou qui ont participé activement aux consultations officieuses du 23 août. Il m'aurait fallu beaucoup plus de temps pour approfondir les consultations afin de pouvoir faire aujourd'hui un exposé détaillé et précis des points de vue très divers exprimés par les délégations sur la question de l'ordre du jour. Mon exposé sera plutôt une interprétation toute personnelle de la situation, et je réclame toute l'indulgence des délégations pour le cas où elles auraient le sentiment qu'il n'est pas rendu compte fidèlement de leurs positions.

J'ai examiné la question de l'ordre du jour sous deux angles: sa fonction et son contenu. En ce qui concerne la fonction de l'ordre du jour, mes consultations ont confirmé ce que je pensais, à savoir que l'ordre du jour de la Conférence a perdu une grande partie de sa pertinence

concrète. Le lien entre l'ordre du jour et les délibérations de la Conférence est devenu de plus en plus ténu. Dans les premières années, après l'adoption du Décalogue en 1979, l'ordre du jour évoluait en fonction des préoccupations des délégations. Lors de la session de 1992, la question de la transparence dans le domaine des armements a été ajoutée à l'ordre du jour. Depuis, celui-ci n'a pratiquement pas évolué. Au début de la session de 1997, après la conclusion des négociations du TICE, d'interminables discussions se sont engagées concernant l'ordre du jour de la Conférence. Elles ont abouti à un compromis en vertu duquel la Conférence a maintenu son ordre du jour pratiquement en l'état, l'assortissant d'une déclaration dans laquelle le Président considérerait en substance que «s'il y avait consensus au sein de la Conférence pour examiner une question, cette question pouvait être traitée au titre du présent ordre du jour». Depuis, la Conférence a toujours appliqué cette procédure au début de chaque session annuelle. La déclaration présidentielle confère à l'ordre du jour une grande souplesse. Cette souplesse est encore accrue par un accord de principe qui semble prévaloir au sein de la Conférence, selon lequel toute question de désarmement peut relever du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Programme complet de désarmement», pour autant que la Conférence le décide. Cette souplesse considérable, voire excessive, de l'ordre du jour de la Conférence offre incontestablement certains avantages. En revanche, il semble qu'elle amoindrisse sa fonction principale, qui est d'orienter et de structurer les délibérations de la Conférence. Bien qu'ayant été adopté par consensus, l'ordre du jour ne reflète pas une volonté consensuelle de la Conférence de traiter les différents points qu'il contient. La véritable décision concernant les points que la Conférence examinera et la façon dont elle procédera est en fait subordonnée à une décision concernant le fameux programme de travail. Or, nous ne sommes toujours pas parvenus, en plusieurs années, à prendre cette décision, malgré les efforts admirables de tant de présidents compétents.

Il semble qu'il y ait deux écoles de pensée sur cette question. La première se félicite de la grande souplesse de l'ordre du jour actuel et préfère que les efforts se concentrent en priorité sur le programme de travail. La seconde, tout en reconnaissant que la priorité actuelle pour la Conférence est de commencer un travail de fond, demeure très attachée à l'ordre du jour et appuie les efforts faits pour le rendre plus pertinent. Je crois que la discussion que nous avons eue à ce propos a été très utile, mais elle n'a produit aucun résultat tangible dont je suis en mesure de vous rendre compte aujourd'hui. En fait, la question de la fonction de l'ordre du jour doit également être replacée dans le contexte plus général des méthodes de travail de la Conférence. Elle serait donc peut-être mieux prise en considération dans le cadre des consultations sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. À mon avis, les consultations fort utiles tenues sur ce sujet par l'Ambassadeur de Sri Lanka ont permis d'identifier un certain nombre de questions qui entrent dans ce cadre, en particulier les discussions que nous avons eues sur le rôle des coordonnateurs spéciaux tels qu'il a été défini par la Conférence dans le paragraphe 5 d) de sa décision publiée sous la cote CD/1036. Nous pourrions au moins nous remettre d'accord pour désigner régulièrement des coordonnateurs spéciaux sur les points de l'ordre du jour pour lesquels il n'existe pas de consensus quant à la création d'organes subsidiaires. L'ordre du jour n'en serait que plus pertinent.

Des propositions ont également été faites pour insuffler un nouveau dynamisme à nos débats en séance plénière. Après tout, l'article 19 de notre règlement intérieur stipule: «Les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière.» La Conférence n'ayant pas été en mesure de créer d'organes subsidiaires depuis trois ans, il serait sans doute judicieux de faire

un meilleur usage de nos séances plénières en organisant, lors de séances officieuses ou officielles, des débats de fond mieux ciblés et structurés autour de l'ordre du jour.

Les discussions sur le contenu de l'ordre du jour se sont déroulées à peu près de la même façon que celles dont les autres coordonnateurs spéciaux ont rendu compte. En ce qui concerne les points existants de l'ordre du jour, il existe à mon avis un accord général sur la nécessité de conserver – sinon quant à la formulation, du moins quant au fond – le point 1 (Désarmement nucléaire), le point 3 (Prévention d'une course aux armements dans l'espace), le point 4 (garanties négatives de sécurité) et le point 7 (Transparence dans le domaine des armements). En revanche, il n'existe, semble-t-il, pas d'accord quant à une nouvelle formulation de ces différents points suivant les propositions de certaines délégations. De très nombreuses délégations ont émis des doutes quant à la pertinence des points 2 (Prévention d'une guerre nucléaire), 5 (Armes de destruction massive) et 6 (Programme complet de désarmement). Cependant, il n'est pas un seul point de l'ordre du jour auquel une délégation au moins ne continue à attacher une grande importance, tant quant au fond qu'en ce qui concerne la formulation actuelle. Ma conclusion est donc qu'à ce stade, il serait très difficile de modifier les points existants de l'ordre du jour et que nous devrions pour cela tenir beaucoup plus de consultations intensives que nous n'avons pu le faire en un laps de temps aussi limité.

Cela est d'autant plus vrai pour les propositions visant à modifier la structure générale de l'ordre du jour afin de la rendre plus concise et plus générale. Il a en effet été proposé de réduire l'ordre du jour à trois grands points: les armes de destruction massive, les armes classiques et les autres initiatives de maîtrise des armements et de désarmement. D'aucuns affirmeront qu'un ordre du jour aussi général reflèterait plus précisément et plus fidèlement la souplesse qu'autorise l'actuel ordre du jour. Cependant, j'ai le sentiment que la plupart des délégations privilégient plutôt une approche progressive et évolutive. Cette prudence tient au fait que de nombreuses délégations considèrent que l'ordre du jour actuel reflète pleinement leur attachement prioritaire à la question du désarmement nucléaire.

En ce qui concerne les propositions visant à ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour, il me paraît encourageant que la plupart des délégations qui ont participé aux discussions se soient déclarées prêtes à envisager la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de nouveaux points qui tiennent compte des préoccupations et événements internationaux du moment. Cela est d'autant plus encourageant que cette question est, à mon avis, au cœur de nos discussions consacrées à l'ordre du jour. Je crois qu'il est primordial pour l'avenir de la Conférence que celle-ci soit capable de réagir comme il se doit à l'évolution du contexte international et à l'apparition de nouvelles préoccupations en matière de sécurité.

Un grand nombre de délégations ont proposé l'adjonction à l'ordre du jour d'un point intitulé «Désarmement classique». Cette proposition avait déjà bénéficié d'un large appui dans le passé, comme l'ont rapporté les anciens coordonnateurs spéciaux. En outre, qu'elle correspondrait parfaitement à l'article IV du Décalogue, intitulé «Armes classiques». Il a été souligné que la question des mines antipersonnel et de l'éventuelle interdiction des transferts serait mieux traitée dans le cadre d'un tel point. À cet égard, plusieurs délégations ont proposé d'examiner le rôle éventuel de la Conférence dans le domaine des armes légères.

Plusieurs délégations se sont déclarées très intéressées par un examen de la question des missiles, étant donné que celle-ci retient de plus en plus l'attention internationale et que des initiatives ont été prises récemment en la matière. De nombreuses délégations ont proposé d'inscrire explicitement la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles à l'ordre du jour, soit en tant que point séparé, soit en tant que sous-point. Cependant, il a été souligné que cette approche risquait de poser la question du lien entre le désarmement nucléaire et un traité interdisant la production de matières fissiles.

Il a également été proposé de faire figurer la question du désarmement régional comme nouveau point de l'ordre du jour, mais cette idée s'est heurtée à l'opposition manifeste d'une délégation. Une autre proposition, de nature plus générale, consistait à inscrire automatiquement à l'ordre du jour tout nouveau point ayant fait l'objet d'une recommandation adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies sous forme de résolution consensuelle. Il est à noter que l'article 27 du règlement intérieur de la Conférence stipule que lorsqu'elle adopte son ordre du jour, la Conférence «tient compte des recommandations qui lui ont été faites par l'Assemblée générale».

En dépit des nombreuses questions et préoccupations qu'elles ont soulevées, les propositions portant sur l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour n'ont pas suscité de refus catégorique, à l'exception de celle qui portait sur le «désarmement régional». J'en conclus qu'il ne serait pas inutile d'intensifier les consultations consacrées aux propositions visant à élargir la portée de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de faire à la Conférence des propositions de fond. Faute de temps, je n'ai pu identifier d'amorce de consensus sur aucun aspect de l'ordre du jour. Je suis toutefois persuadé que la question de l'ordre du jour mérite de faire l'objet de discussions encore plus intensives dans le cadre de la Conférence. Je recommande donc à la Conférence de poursuivre ses consultations consacrées au réexamen de l'ordre du jour et de désigner un coordonnateur spécial chargé de cette question dès le début de sa session de 2002.

En conclusion, permettez-moi de réitérer mes remerciements aux délégations pour leurs contributions aux discussions. Je suis très reconnaissant de l'intérêt et des encouragements manifestés par le Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, envers les coordonnateurs spéciaux. Je tiens à exprimer mes remerciements chaleureux à M. Petrovsky, à M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint, et à M. Jerzy Zaleski, ainsi qu'au personnel du secrétariat et aux interprètes, pour l'appui précieux qu'ils m'ont apporté.

Enfin, permettez-moi d'exprimer publiquement, à l'occasion de cette séance plénière, toute ma reconnaissance aux membres de ma délégation pour leur inestimable contribution à mon travail. Mon respect et ma gratitude vont en particulier à M. Klaus Achenbach, qui m'a accordé un appui si efficace dans mon travail de coordonnateur spécial et a fait montre d'un grand professionnalisme et de qualités personnelles hors du commun durant les cinq années qu'il a passées à Genève.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le Coordonnateur spécial de son exposé et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, M. Peter Kolarov, qui va nous faire rapport au nom du Coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, l'Ambassadeur Petko Draganov.

M. KOLAROV (Bulgarie) (traduit de l'anglais): Tout d'abord, permettez-moi de m'associer à l'orateur précédent pour vous féliciter chaleureusement et vous dire à quel point j'apprécie de vous voir présider la Conférence du désarmement. Je vous souhaite tout le succès possible dans cette tâche. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de ma délégation. Permettez-moi également de faire part de notre gratitude à vos prédécesseurs, qui ont déployé d'inlassables efforts dans le but de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse actuelle.

Comme précédemment annoncé, je vais maintenant vous présenter le rapport de l'Ambassadeur Petko Draganov qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'est pas en mesure de s'acquitter lui-même de cette tâche:

Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de m'adresser à la Conférence du désarmement aujourd'hui, en ma qualité de Coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, en application du mandat contenu dans la décision CD/1646 datée du 14 juin 2001. Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler qu'aux termes du paragraphe 2 de son règlement intérieur, la Conférence est tenue de réexaminer périodiquement sa composition. En fait, au cours des dix dernières années, la Conférence du désarmement s'est penchée assez régulièrement sur la question de son élargissement, s'efforçant ainsi de trouver une solution mutuellement acceptable au «dilemme» juridique et moral «créé par l'opposition existant entre la composition restreinte de la Conférence d'un côté et la portée universelle de ses travaux de l'autre», pour reprendre les mots de l'Ambassadeur de Suisse, M. Hofer, qui était le Coordonnateur spécial chargé de cette question en 1998 et avec qui j'ai eu le plaisir d'entamer mes consultations.

En effet, Monsieur le Président, j'ai eu la chance de pouvoir m'avancer sur un terrain solide préparé par mes prédécesseurs et au lieu de devoir repartir de zéro et élaborer une approche théorique du problème de l'élargissement de la composition de la Conférence, j'ai pu me concentrer sur l'examen et la comparaison des différentes positions nationales, de façon à vous rendre compte des possibilités de consensus ou, du moins, de l'état d'esprit dominant au sein de la Conférence concernant cette question. Aussi – et sans doute l'avez-vous remarqué – les options énumérées dans le questionnaire distribué à la mi-juillet à tous les États membres de la Conférence du désarmement, à savoir conserver le statu quo actuel, procéder à un élargissement limité ou admettre les 22 pays qui ont fait des demandes d'adhésion et instaurer l'universalité qualifiée (c'est-à-dire donner le droit d'adhérer à tous les États Membres de l'ONU et des institutions spécialisées), n'étaient-elles pas le fruit de mon imagination. Elles avaient déjà été examinées dans le passé et c'est la solution de l'élargissement limité qui avait été retenue. J'ai toutefois considéré qu'une approche aussi pragmatique permettrait de préciser les positions nationales respectives quant à un nouvel élargissement de la composition de cet important organe et qu'elle jetterait les bases requises pour l'ouverture de nouvelles négociations.

Depuis le début de mon mandat, il y a un mois, mes consultations bilatérales et les réponses que j'ai reçues concernent en tout près de la moitié des États membres de la Conférence. Les consultations me semblent très utiles, car elles m'ont permis de me faire une idée précise de nos aspirations, mais aussi des questions les plus sensibles. Cette première série de consultations a montré que la grande majorité des délégations était favorable à un élargissement important de la composition de la Conférence. En fait, près des deux tiers des délégations qui ont exprimé leur position sont favorables à l'instauration de l'universalité qualifiée ou au moins à l'admission des 22 États candidats, mesure souvent considérée comme une étape vers l'adhésion universelle.

En règle générale, la plupart des États qui se sont déclarés favorables à un tel élargissement affirment que, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement, le fait de conserver l'actuelle composition restreinte serait une erreur et ne ferait qu'entretenir la crise autour de la légitimité même de la Conférence. Un élargissement massif sans conditions préalables ou l'universalité qualifiée démocratiseraient la Conférence et ouvriraient la voie à de futures négociations de désarmement en son sein même et non dans le cadre d'instances extérieures. Dans le même ordre d'idées et pour des raisons évidentes, la plupart des délégations susmentionnées rejettent pratiquement tous les critères de sélection et toutes les conditions préalables à l'admission. Bien entendu, ces deux options ont aussi leurs détracteurs. Plusieurs délégations ont exprimé des doutes quant à l'utilité d'une augmentation très sensible du nombre des membres de la Conférence. Toutes ont relevé que l'élargissement réalisé en 1999 n'avait en rien contribué à faire sortir la Conférence de l'impasse.

La plupart des délégations restantes semblent favorables à un élargissement limité de la composition de la Conférence, pouvant aller de cinq nouveaux membres à 15, voire un peu plus. Elles souhaitent que les nouvelles admissions obéissent à des critères objectifs tels que la date de la demande d'admission et le respect de l'équilibre géographique. Parmi les autres critères proposés figurent notamment l'intérêt manifesté pour les travaux de la Conférence et la capacité d'y participer, la contribution apportée par l'État candidat à la cause du désarmement et la mise en œuvre des instruments internationaux touchant au désarmement. Comme cela était déjà le cas auparavant, cette option semble réalisable, mais elle apparaît éminemment complexe car, comme n'ont pas manqué de le souligner la plupart de ses détracteurs, elle requiert la sélection par voie de négociation d'un certain nombre de critères d'admission. En fait, l'expérience du passé a montré que cette option n'exigeait pas tant l'application de critères «objectifs» que la recherche d'une solution temporaire – fut-ce une solution acceptable par l'ensemble des États membres de la Conférence – consistant à maintenir à l'écart certain des États candidats.

Par ailleurs, il est évident qu'un examen des critères d'admission retarderait indéfiniment la procédure d'admission elle-même, car il est pratiquement impossible de concilier toutes les positions sur la façon de déterminer le nombre idéal de participants en tenant compte de la notion d'équilibre géographique (notion par ailleurs considérée par beaucoup comme un mode de pensée directement issu de la guerre froide), de la date de la demande d'admission et de considérations telles que la participation, l'intérêt manifesté par les États candidats, leur contribution à la cause du désarmement ou autres, tout en tâchant de satisfaire à des exigences politiques, régionales, géostratégiques et autres souvent contradictoires.

Enfin, la question de l'élargissement de la composition de la Conférence reste un domaine sensible pour quelques pays qui ne sont toujours pas convaincus du bien-fondé d'un nouvel élargissement et qui soulignent que le dernier en date n'a pas rendu la Conférence plus efficace. Cependant, de nombreuses délégations ont rappelé qu'il n'existait aucune corrélation avérée entre le nombre de participants à des négociations et la capacité d'action de la Conférence. Au contraire, d'autres instances ont prouvé qu'elles étaient capables de négocier efficacement quel que soit le nombre de leurs membres. J'ai noté à ce propos que pour beaucoup l'actuel blocage de la Conférence du désarmement n'était pas tant le résultat de l'élargissement de sa composition qu'une volonté politique insuffisante.

Compte tenu du manque de temps et du caractère éminemment sensible de la question, mes constatations peuvent se résumer de la manière suivante:

Premièrement, comme indiqué précédemment, notre Règlement intérieur stipule que la Conférence du désarmement doit réexaminer périodiquement sa composition. Au cours de mes consultations, personne n'a contesté cette idée. J'ai noté une ouverture et un soutien actif dans ma recherche d'une solution mutuellement acceptable et je suis reconnaissant à tous les États membres de la Conférence du désarmement de leur compréhension et de la coopération qu'ils m'ont accordées dans l'exercice de mes fonctions.

Deuxièmement, les États membres sont majoritairement favorables à un nouvel élargissement conséquent de la composition de la Conférence du désarmement. En fait, j'ai noté que la plupart des délégations étaient déterminées à résoudre durablement, voire définitivement, le problème de la composition de la Conférence du désarmement en adoptant l'option appropriée.

Troisièmement, même si la plupart des délégations ont fait preuve de souplesse et d'ouverture lors des consultations consacrées à cette question, aucune des quatre options ne fait l'objet d'un consensus à ce stade, et je ne suis pas encore en mesure de proposer une position commune acceptable par tous les États membres. L'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement est un processus dynamique qui, faut-il le préciser, est aussi le reflet du climat international en matière de sécurité. Un travail laborieux et de grands talents de négociateurs seront encore nécessaires pour parvenir à un fragile équilibre entre nos intérêts nationaux respectifs et nos responsabilités communes en tant que membres de l'unique instance de négociation à vocation universelle dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement.

Quatrièmement, comme indiqué précédemment, par manque de temps et pour d'autres raisons indépendantes de ma volonté, je dois avouer que je n'ai pas été en mesure de m'acquitter de ma tâche totalement, comme je l'entendais. Mon compte rendu doit par conséquent être considéré comme provisoire, et je recommande fortement à la Conférence de décider de poursuivre cet important travail en désignant, dès le début de sa session de 2002, un nouveau Coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de sa composition. Il va sans dire que je suis prêt à faire bénéficier mon successeur des fruits de mon expérience.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à toutes les délégations pour leur appui précieux. Ma gratitude va également à M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, à M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint et à M. Jerzy Zaleski, pour le très précieux concours efficace qu'ils m'ont apporté dans mon travail de Coordonnateur spécial.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Bulgarie de nous avoir présenté le rapport du Coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. MAIOLINI (Italie) (traduit de l'anglais): Permettez-moi de dire quelques mots, et ce de manière quelque peu informelle. Chateaubriand disait: «Un orientaliste, c'est un homme qui a voyagé beaucoup». Dans cette assemblée, on pourrait dire qu'un homme de désarmement est un homme qui réfléchit et propose beaucoup. C'est pourquoi je suis heureux que nous ayons ce matin entendu trois déclarations particulièrement inspirées. Je suis également heureux que les trois orateurs aient conclu à la nécessité de poursuivre le travail commencé quelques semaines plus tôt. Ils ont mis en évidence des points intéressants qui, me semble-t-il, méritent une attention considérable.

Certes, les deux coordonnateurs spéciaux nous ont rappelé que les questions dont ils étaient chargés avaient déjà été examinées par d'autres dans le passé, mais cela ne signifie pas que toutes les possibilités ont été épuisées. C'est pourquoi je tiens à adresser aux coordonnateurs spéciaux mes compliments les plus chaleureux et mes sincères félicitations. La délégation italienne fera de son mieux pour approfondir l'examen de ce qui a été proposé et expliqué aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Cela ne semblant pas être le cas, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

Le jeudi 6 septembre 2001 étant un jour férié, le Palais des Nations sera fermé. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura donc lieu le mardi 4 septembre 2001, à 10 heures, et elle sera suivie d'une séance plénière informelle au cours de laquelle nous commencerons l'examen du projet de rapport annuel de la Conférence du désarmement.

La séance est levée à 11 heures.
